



Assemblée communale du 10 décembre 2019

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Excusés: Mmes Marine Gaillard, Florence Hayoz, MM. Benjamin Gaillard ainsi que Jean-Marie et Johann Déglise.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 29 novembre 2019 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2019**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Budgets 2020 : présentation et approbation**
4. **Nomination de l'organe de révision**
5. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommées scrutateurs : MM. Marc Gendre et Henri Gendre.

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 10 décembre 2019, la population de la commune se compose de 75 habitants dont 45 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 10 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- M. et Mme Mario et Cosima Leo, départ le 31 juillet 2019 pour Marly
- M. et Mme Gennaro et Christine Sensibile et leur fille Maelia, départ le 31 juillet 2019 pour Marly
- M. Valentin Kolly, départ le 31 août 2019 pour Le Mouret
- M. José Silva Dos Santos, départ le 30 septembre 2019 pour le Portugal

- Mme Nezabravka Geraci et ses enfants Alessio et Luca, départ le 31 octobre 2019 pour Marly

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- Mme Lisa Barrett, arrivée le 1^{er} juin 2019 au chemin de Villarsel 19
- Mme Florence Hayoz et M. Pascal Droux, arrivés le 15 novembre 2019 au chemin de Villarsel 47

Décès :

Aucun

Naissances :

- Sofija Pavlovic, née le 3 juin 2019, fille de Sarah Pavlovic

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2019

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2019 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2019 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises depuis la dernière assemblée et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL

Au mois de septembre, nous avons reçu un courrier nous informant que notre PAL fait partie des dossiers bloqués au Conseil d'Etat.

Le dossier se trouve toujours au SeCA. Il ne devrait pas être impacté par le recours déposé par le Conseil d'Etat auprès du Tribunal fédéral. Le dossier sera pris en main en janvier 2020.

b) Plan directeur de la Sarine

Le mandataire est Archam & Partenaires SA en collaboration avec de nombreux sous-traitants.

Les travaux ont débuté et se trouvent en phase de diagnostic.

M. Henri Gendre demande quel est l'intérêt d'élaborer un plan directeur pour le district.

Le Syndic répond que la loi nous oblige à établir un plan directeur régional. Les thèmes obligatoires y sont traités : urbanisme, transports, tourisme, etc., ainsi que certains thèmes optionnels. De plus, ce plan directeur régional doit se conformer au plan directeur cantonal.

M. Luc Déglise poursuit. La possibilité d'élaborer un plan directeur pour le district de la Sarine sans tenir compte de l'agglomération avait été initialement demandée. Le Préfet n'a pas souhaité y donner suite. Finalement, cela tombait bien car l'agglomération est en train de faire son nouveau plan directeur, 4^{ème} génération. Le plan directeur régional a été établi conjointement avec eux. Il s'agit d'un dossier très technique et intéressant. Nous avons eu la promesse que les PAL communaux n'auront pas besoin d'être refaits pour autant. Les plans directeurs doivent être approuvés par une association de communes pour le district de la Sarine. Une telle association n'existe pas dans notre district. Le Préfet s'est donc attelé à constituer une association. Cela a pour impact une participation de la part de la commune.

c) Réfection de la route de la Crausa

Le dossier est en cours. Le Service des ponts et chaussées est en train de traiter les oppositions et les remarques. Notre demande d'instaurer une limitation à 60 km/h sur le tronçon où se situe la présélection de Villarsel-sur-Marly est admise. Dès lors, le SPC a décidé de maintenir le marquage du passage pour piétons ainsi que l'îlot, et demande que l'on retire notre opposition. Le Conseil communal en discutera prochainement.

Dominique Gendre rajoute que nous avons réclamé à plusieurs reprises les bases légales s'agissant de la suppression des passages piétons sur les tronçons limités à 80 km/h. Nous nous sommes battus et cela a fonctionné.

d) Fusion des corps de sapeurs-pompiers

Le corps de sapeurs-pompiers de Marly a fusionné avec celui de Fribourg. Le CSP Marly devient donc une section. De ce fait, Vincent Droux est à présent le Commandant de la section et non plus du CSP. Dès lors, nous faisons aussi partie par cascade de ce corps de sapeurs-pompiers puisque les deux communes de Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha sont liées avec la commune de Marly par une convention. Ainsi, la convention devra être refaite. Nous en avons profité pour demander une facturation forfaitaire ne tenant plus compte du nombre de pompiers domiciliés dans notre commune qui sont engagés dans le CSP.

Au niveau financier, ce rapprochement n'a en principe aucune incidence.

Les discussions auront lieu le printemps prochain.

e) Cercle d'inhumation

Dominique Gendre annonce que les travaux de réfection du mur du cimetière sont terminés.

Le coût de cette réfection se monte à environ Fr. 70'000.- avec une subvention de 5% du Service des biens culturels, car le mur a dû être refait à l'ancienne. Les travaux ont été réalisés à l'entière satisfaction de la commission du cimetière.

L'aménagement de tombes cinéraires est prévu en 2020.

Dominique Gendre explique que l'aménagement de tombes cinéraires résulte d'une demande de plusieurs familles.

Elles seront toutes identiques et se présenteront sous la forme d'un petit carré parterre surmonté d'une stèle sur laquelle les noms seront gravés.

Dès lors, les familles auront le choix entre une niche au columbarium ou une tombe cinéraire pour le dépôt des cendres des défunts incinérés.

La commission du cimetière a décidé de procéder à la désaffectation des tombes de la partie sud.

Les travaux auront lieu durant les mois d'avril-mai 2020.

f) Eau potable

Luc Déglise informe que toutes les bornes hydrantes seront contrôlées courant 2020.

La commune souhaite profiter de faire vérifier également les vannes de notre réseau d'eau communal.

Le Conseil communal en informera les propriétaires privés tout en les incitant à effectuer simultanément le contrôle de leur vanne d'eau privée.

En effet, notre réseau date de 50 ans et il est important que chaque vanne soit vérifiée régulièrement.

M. Henri Gendre demande où se trouvent les vannes. Luc Déglise lui répond qu'elles sont situées sur le terrain du propriétaire.

Un plan avait été distribué à tous les propriétaires pour leur permettre de trouver leur vanne privée.

Il faudrait que chaque propriétaire fasse tourner sa vanne une fois par année.

Le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal ainsi que la secrétaire et la caissière pour tout le travail effectué.

3. Budget 2020

Le Syndic présente le budget 2020 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Ce chapitre ne présente pas de changement très important. Les frais de représentation sont adaptés aux comptes 2019 et non pas au budget 2019.

Dans le poste informatique est intégré un montant de Fr 1'840.- relatif à la maintenance informatique par la société Ofisa SA qui nous fournit le programme Bdi Light (gestion de la base de données du contrôle des habitants). Pour rappel, le canton avait résilié le contrat concernant cette prestation.

a) Protection juridique

Le poste relatif à la participation communale pour le service des curatelles a été adapté. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il s'agit d'une association de communes. Toutes les communes de la Haute-Sarine ainsi que Marly en font partie, sauf Senèdes.

La répartition des charges tient compte de la population, de l'IPF ainsi que du nombre de dossiers traités par le service.

b) Police du feu

Nous avons reçu comme instruction de mettre le même montant dans le budget 2020 qu'en 2019.

c) Enseignement et formation

Les comptes de ce chapitre sont essentiellement constitués de charges liées.

A relever une augmentation de notre participation au cercle scolaire primaire, en lien avec la construction d'un 3^{ème} centre scolaire. Un 4^{ème} bâtiment est même déjà projeté ; nous pouvons donc prévoir que les charges ne vont pas diminuer ces prochaines années.

d) Culte, culture et loisirs

Un montant de Fr. 1'500.00 a été inscrit pour le chapitre du conservatoire. Les dépenses de ce poste sont aléatoires.

e) Santé

Nous pouvons constater une certaine stabilité au niveau de ce chapitre.

f) Affaires sociales

Les charges liées de ce chapitres sont stables également.

A relever la bonne tenue du Service social de la Haute-Sarine ; les charges demeurent maîtrisées. Comme explication, plus nous bénéficions de services de proximité, plus les coûts sont maîtrisés.

g) Routes communales et génie civil

Le budget 2020 est plus ou moins semblable au budget 2019.

h) Trafic régional

Ce chapitre est stable.

i) Approvisionnement et protection des eaux

Pour rappel, la commune ne peut pas être bénéficiaire. Pour ces deux chapitres, l'excédent a été attribué à la réserve afin que les postes s'équilibrent.

j) Ordures ménagères

Les frais sont suffisamment couverts par les produits.
Le montant budgété est basé sur les chiffres des années précédentes.

k) Impôts

Le Conseil communal estime une augmentation des impôts sur le revenu d'environ 10'000.00, tout en restant prudent.

Péréquation des ressources : nous recevons un peu moins chaque année.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 294'016.30
- Total des produits : Fr. 291'919.00
- Déficit : Fr. 2'097.30

Le Syndic ouvre la discussion concernant les budgets de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des budgets d'investissement.

INVESTISSEMENTS

a) Routes communales et génie civil

- Aménagements de routes et trottoirs : Fr. 1'500.00

Cette dépense concerne la réfection des chemins agricoles. Nous insérons ce montant dans le budget de fonctionnement avec un amortissement direct si les comptes sont bons.

- Réfection de la route de la Crausa : Fr. 30'000.00. Comme l'année dernière, ce poste figure au budget. Le marquage au sol qui sera à charge de la commune pour un montant de Fr. 1'500.00 est compris.

b) Approvisionnement en eau

- Construction de conduites ou autres – PIEP : Fr. 18'500.00
Ce montant comprend le PIEP qui sera réalisé en 2020 (Fr. 6'500.00), le remplacement éventuel des vannes communales (Fr. 10'000.00) ainsi que le contrôle des vannes (Fr. 2'000.00).

c) Protection des eaux

Cadastre souterrain - contrats de servitude : Fr. 1'000.00. Les contrats sont terminés, ont été signés et seront déposés au Registre foncier cette semaine encore. Il reste les émoluments du Registre foncier à régler en 2020, estimés à Fr. 1'000.00.

d) Aménagement du territoire

Révision du PAL : Fr. 5'000.00. Le PAL est en cours de traitement. Nous connaissons les résultats au début de l'année prochaine. Le Conseil communal a décidé d'inscrire Fr. 5'000.00 mais ne sait pas encore si nous devons apporter des modifications au dossier. Il fallait mettre un chiffre.

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 56'000.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 56'000.00

Luc Déglise passe la parole à la commission financière.

Son président, Benjamin Gaillard, est absent à cette assemblée.

Aussi, M. Roch Dupraz lit le rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

Selon le mandat qui lui a été confié, la commission financière s'est réunie le jeudi 5 décembre 2019 afin de procéder à l'examen des budgets 2020 de la commune de Villarsel-sur-Marly. A noter l'absence de M. Benjamin Gaillard pour raison de service militaire.

Le budget de fonctionnement, conforme aux normes autorisées par le Service des communes, présente un léger déficit de Fr. 2'097.30. Les chiffres de ce budget de fonctionnement sont pratiquement identiques à celui de 2019, sauf pour les dépenses relatives à la plateforme informatique, à l'entretien des routes et aux produits de l'attribution de la péréquation des ressources.

Le budget d'investissement 2020 prévoit un montant total de Fr. 56'000.00 attribué aux postes suivants :

- *aménagement des routes*
- *ouvrage de génie civil*
- *contrôle de toutes les vannes communales*
- *cadastre souterrain (protection des eaux)*
- *révision du PAL*

Sans autres remarques particulières à formuler, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Au nom de la commission financière

*Bernadette Gendre
Benjamin Gaillard
Roch Dupraz*

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 s'expriment par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les budgets 2020 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Nomination de l'organe de révision

Selon l'art. 98 al. 2 de la LCo, les communes peuvent nommer un organe de révision pour une durée de 1 à 3 ans, renouvelable pour une durée maximale de 6 ans.

La fiduciaire Fidubor SA à Bulle a révisé les comptes de la commune de 2013 à 2015, puis de 2016 à 2018. Elle ne peut donc pas être nommée une nouvelle fois.

Le Conseil communal et la caissière proposent d'octroyer le mandat à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2019 à 2021.

Conformément à la loi, c'est à la commission financière qu'il revient d'émettre un préavis de nomination.

Aussi, M. Luc Déglise donne la parole à M. Roch Dupraz pour la lecture du préavis de la commission financière :

Commission financière de la commune de Villarsel-sur-Marly
Nomination de l'organe de contrôle

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

La Loi sur les impôts communaux du 25 septembre 1980, l'art. 98 al. 2 stipule que
- l'organe de révision est nommé par l'Assemblée communale, sur proposition de la commission financière
- l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices ; son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels
- une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs

Depuis maintenant six exercices (2 x 3 ans), le Conseil communal mandate la fiduciaire Fidubor SA à Bulle. Etant satisfait de la qualité et de la précision de leur contrôle, le chef des finances propose alors à la commission financière, comme nous le permet la Loi, de reconduire un nouveau mandat aux mêmes prestataires de service mais sous une raison sociale différente, pour une durée de trois ans. Le chef des finances nous propose alors la société Fiduciaire Ruffieux SA, alors déjà mandatée jusqu'à fin 2012 pour le contrôle de nos comptes.

La commission financière propose et recommande largement à l'Assemblée de soutenir cette collaboration et de nommer la société Fiduciaire Ruffieux SA comme organe de contrôle pour les années 2019-2020-2021.

Pour la commission financière

*Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 27 novembre 2019

Le Syndic remercie la commission financière pour son préavis.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la nomination de la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour la révision des comptes 2019, 2020 et 2021 de notre commune s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de ce mandat à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2019, 2020 et 2021.

5. Divers

En tant que privé et non en tant que conseiller, M. Dominique Gendre rappelle que la messe se tient à la chapelle de Villarsel-sur-Marly 5 fois durant l'été. La fréquentation a énormément baissé. M. Gendre trouve dérangeant de faire déplacer le prêtre pour 3 personnes. Il est même arrivé parfois que le curé soit absent. M. Dominique Gendre souhaite ouvrir la discussion à ce sujet, est-ce que cela vaut la peine de continuer les messes dans notre village.

M. Luc Déglise se permet d'intervenir ; cette décision n'est pas de la compétence de l'Assemblée communale. C'est à la paroisse qu'il revient de se poser la question d'organiser des messes à Villarsel-sur-Marly ou non.

L'intention de Dominique Gendre était simplement de profiter de la présence d'une partie de la population pour partager ses réflexions.

M. Henri Gendre remercie tous les usagers de la route qui respectent la limitation de vitesse recommandée.

Il rappelle l'importance que chacun prenne conscience de rouler à une vitesse réduite sur la route communale. Il n'est pas pensable de rouler à tombeau ouvert tenant compte du passage fréquent des promeneurs, enfants et animaux.

M. Luc Déglise soutient ce point de vue en précisant que cette remarque est aussi applicable aux personnes qui ne sont pas présentes à l'assemblée communale ou qui n'habitent pas forcément la commune.

M. Henri Gendre remercie les membres du Conseil communal pour tout leur travail. Leurs tâches sont très importantes, même pour une petite commune. Pour avoir été lui-même conseiller communal, il sait que cette fonction requiert de l'investissement et certaines qualités.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h20 tout en remerciant tous les participants.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation apportée par les citoyennes et citoyens.

La secrétaire :

Le Syndic :